

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31	Séance du 22 mai 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_049 OBJET : COLONIES APPRENANTES	Date de convocation : 15 mai 2024 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents M. Jean-Louis VALENTE, Mme Nadia MEBARKI Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020-054 du 23 juillet 2020, relative à l'inscription de la collectivité dans le dispositif des colonies apprenantes
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020-080 du 23 septembre 2020, relative à la prolongation de la collectivité dans le dispositif des colonies apprenantes
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2022-051 du 25 mai 2022, relative à la prolongation de la collectivité dans le dispositif des colonies apprenantes

Contenu :

Les "colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances (associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprises). Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique.

La ville de Rive de Gier souhaite proposer des « colos apprenantes » diverses et variées à destination des jeunes de 11 ans à 15 ans.

Ainsi, la ville va proposer plusieurs séjours à destination de 37 jeunes.

Les séjours se dérouleront durant deux périodes estivales :

- Du 21 au 27 juillet 2024 (6 nuits)
- Du 18 au 24 Août 2024 (6 nuits)

Les thématiques des séjours :

- Séjour Sportissimo
- Séjour Initiation Karting
- Séjour Fun glisse et sensation
- Séjour Olympique
- Séjour Gamer du Pilat
- Séjour Breakdance attitude

Une convention sera signée entre l'État et la ville de Rive de Gier.

Point financier :

En contrepartie de l'inscription de la collectivité dans le dispositif, la commune percevra une aide financière de l'État. La collectivité pourra percevoir l'attribution de la subvention à l'issue de l'ensemble des départs en colonie et le retour du tableau de présence auprès des services de l'Etat.
Le portage financier d'un montant de 21 000€ sera assuré par la direction de la cohésion sociale (service jeunesse).

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention lorsque cette dernière sera transmise à la ville.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 042-214201865-20240522-DEL_2024_049-DE

